

**Ville de
NOUMÉA****Direction de la police municipale**Hôtel de police – 9, rue Frédéric-Surleau – 98800 Nouméa
Tél : 25 23 23

DÉCLARATION DE DÉTENTION ET D'INSTALLATION DE RUCHE(S)

Conformément à l'article 2 de l'arrêté N°2025/145 réglementant l'implantation des ruches sur le territoire de la commune de Nouméa, je vous prie de trouver ci-après ma déclaration d'implantation de rucher.

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT**Je soussigné(e) :**☐ Mme ☐ M. Nom : Prénom :

Raison sociale de l'établissement :

Domicilié à :

Adresse :

Quartier : Téléphone : Mobile :

E-mail :

Déclare avoir installé le rucher désigné ci-après :

Nombre de ruches : Adresse physique du rucher :

Déclare que les ruches sont implantées selon les modalités de distances et d'isolement suivantes :Vos ruches sont-elles installées de plain-pied ? ☐ Oui ☐ NonVos ruches sont-elles installées sur un toit ? ☐ Oui ☐ NonY a-t-il des habitations, propriétés et constructions voisines dans un rayon de 20 m autour de vos ruches ? ☐ Oui ☐ NonY a-t-il une voie ouverte à la circulation publique dans un rayon de 30 m autour de vos ruches ? ☐ Oui ☐ NonY a-t-il des hôpitaux, cliniques, maisons de retraites ou de repos, des écoles, collèges, lycées dans un périmètre de 100 m autour de vos ruches ? ☐ Oui ☐ NonVos ruches sont-elles isolées par un mur, une palissade en planches jointes, une toile brise-vent ou une haie vive ou sèche, d'au moins 2 m de hauteur ? ☐ Oui ☐ NonVos ruches sont-elles installées hors du périmètre littoral visé à l'article 2 de l'arrêté municipal ? ☐ Oui ☐ Non**Déclare avoir pris les précautions suivantes afin d'assurer la sécurité des personnes**Signalétique sur site (panneaux, etc) ☐ Oui ☐ Non

Autre (préciser) :

Fait à le

Signature